

JUDO JUJITSU D'ESCAUDOEUVRES PROCURATION

Conformément à l'article 9 des statuts du JJ Escaudoevres, l'assemblée générale comprend tous les membres à jour de cotisation et âgés de 16 ans au moins le jour de l'AG.

Le quorum est fixé au quart des membres actifs âgés de 16 ans au moins le jour de l'AG.
L'ordre du jour est défini par le Comité de direction.

Elle délibère sur les rapports relatifs à la gestion du Comité de direction et à la situation morale et financière de l'association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget de l'exercice suivant.

Elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour qui doivent être reçues par le Bureau pour le 15 juin.

Si le quorum n'est pas atteint l'AG se tiendra le vendredi 06 Juillet 2018 à 19h00.

PROCURATION

M _____ donne procuration M _____
pour voter et prendre toute décision en son nom pour les assemblées générales du 22 juin (et 06
Juillet)

Date
Signature

JUDO JUJITSU D'ESCAUDOEUVRES CANDIDATURE

Conformément à l'article 6 des statuts du JJ Escaudoevres, le Comité directeur est composé de 6 membres au minimum et 21 membres au maximum, élus au scrutin secret pour une durée de 2 ans, par l'assemblée générale des électeurs.

Est éligible au Comité de direction toute personne de nationalité française, âgée de dix-huit ans au moins le jour de l'élection, membre de l'association depuis plus de six mois et à jour des cotisations. Les membres n'ayant pas atteint la majorité légale devront, pour pouvoir faire acte de candidature, produire une autorisation paternelle ou de leur tuteur.

Le Comité directeur se renouvelle par tiers tous les deux ans. Les membres sortant sont rééligibles.

Si le quorum n'est pas atteint l'AG se tiendra le vendredi 06 Juillet 2018 à 19h00.

CANDIDATURE

M _____ se porte candidat à l'élection des
membres du Comité

Est intéressé par un poste au Bureau : Président – Vice-président – Secrétaire – Trésorier

Date
Signature